

Mamoudzou, le 26 mai 2014



A

**Monsieur le Ministre de
l'Education Nationale**
101 Rue de Grenelle

Monsieur le Ministre,

Mayotte est devenu Département/Région d'outre mer depuis 2011 et la loi organique de 2007 dispose que c'est le droit commun qui devrait s'y appliquer depuis 2008.

Or, dans notre département, c'est encore un Vice Recteur, qui y représente le ministre de l'Education Nationale.

Pire, sur l'organigramme du vice rectorat de Mayotte, apparait un DAA-SEN, en la personne de Monsieur Thierry CLAVERIE, directement nommé par l'actuel Vice Recteur, alors que nous savons tous que les règles veulent que le DAA-SEN soit nommé par décret du Président de la République, sur proposition du ministre de l'éducation nationale.

Par conséquent, le SNUipp-FSU Mayotte demande la normalisation de la situation et la nomination d'un (ou d'une) DAA-SEN dans notre département, qui parallèlement peut être un signal fort par rapport à la volonté du gouvernement de mettre en place un système éducatif de qualité.

Tout en restant à votre entière disposition pour des éléments complémentaires et dans l'espoir d'une suite favorable à notre demande, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, notre plus profonde considération.

Rivomalala RAKOTONDRAVELO
Secrétaire Départemental